

Séance du 7 décembre 2016

Présidence: Mme Cécile Gallandat

La Présidente ouvre la séance à 20h et donne lecture de la lettre de la Municipalité convoquant les citoyens du Conseil général en assemblée le mercredi 7 décembre 2016, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Elections complémentaires du bureau et des commissions
5. Budget de la bourse communale pour l'année 2017, préavis n° 109
6. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement, durant la législature 2016-2021, préavis n°110
7. Compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, préavis n° 111
8. Autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021, préavis n° 112
9. Autorisations générales pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales durant la législature 2016-2021, préavis n° 113
10. Communications de la Municipalité
11. Interventions individuelles et divers

Cet ordre du jour est accepté tel que présenté. La Présidente informe les membres du Conseil général que cette assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle passe, ensuite, la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. Appel

Le Conseil général compte 12 membres, dont 9 sont présents, 2 excusés et 1 absent.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

La Présidente précise que le procès-verbal de l'assemblée précédente a été envoyé avec la convocation. Il ne sera donc pas lu par la secrétaire à moins qu'un membre ne le demande. Ce qui n'est pas le cas. La Présidente ouvre la discussion. Jean-Luc Gerber signale qu'il y a une erreur d'unité pour le prix du litre d'eau. Le prix est de CHF 1.70 le m³ d'eau et pas le litre d'eau. La secrétaire prend note de ce changement. Le procès-verbal sera corrigé. Il est adopté à l'unanimité. La Présidente remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Assermentation des nouveaux membres

Mesdames Anne-Marie Bovay, Micheline Gallandat, Cindy Jaquier, Eliane Thuillard-Chevalley et Messieurs Marc-André Jaquier, Martial Thuillard et John Vulliemin n'ont pas été appelés et souhaitent devenir membres du Conseil général. La Présidente leur demande de se lever et lit le texte de loi. Les nouveaux membres promettent et intègrent de suite le Conseil qui passe à 19 membres, dont 16 sont présents, 2 excusés et 1 absent.

Le quorum correspondant à un tiers des membres (7) est atteint.

La majorité est à 9.

4. Elections complémentaires du bureau et des commissions

La Présidente rappelle que lors de l'installation des nouvelles autorités communales pour la législature 2016-2021, il n'a pas été possible d'élire le bureau et les commissions au complet. Il faut donc procéder à la nomination de :

2 scrutateurs suppléants : Cindy Jaquier demande quel est le rôle d'un suppléant. La Présidente lui indique que le suppléant remplace le scrutateur en place. Il s'agit du dépouillement des votations et élections le dimanche matin. Cindy Jaquier et Anne-Marie Bovay se désignent et sont élues à l'unanimité. Elles sont applaudies.

1 suppléant à la commission permanente de gestion, des finances et de recours : Micheline Gallandat se propose, est élue à l'unanimité et est applaudie.

1 suppléant à la Step MCD (Molondin-Chêne-Pâquier-Démoret) : Martial Thuillard souhaite prendre ce poste. Il est élu à l'unanimité et est applaudi.

1 suppléant à l'Association scolaire ASIYE : John Vulliemin est volontaire. Il est élu à l'unanimité et est applaudi.

1 suppléant au SDIS : John Vulliemin est également volontaire. Il est élu à l'unanimité et est applaudi.

La Présidente remercie tous les membres qui s'engagent pour leur commune.

5. Budget de la bourse communale pour l'année 2017, préavis n° 109

La Présidente passe la parole au boursier, Yves Jaquiéry. Il indique qu'il n'y a presque pas de changements par rapport au budget 2016. Seuls quelques points seront commentés :

Dans le poste S11.3180 « Charges\adm.\honoraires & prestations de services », il y a toujours un gros montant de CHF 30'000.00 pour la révision du PGA.

Dans le poste S22.4520 « Produits\service financier\péréquation », Micheline Gallandat demande comment est calculé le montant de CHF 45'400.00. La Syndique, Nathalie Bovey Pasche résume en disant que le canton calcule en fonction des successions et des frontaliers. Démoret n'est pas très touché par les frontaliers, mais par contre, la commune est devenue « riche » grâce à une succession. Elle rappelle que Démoret est une commune qui paie au niveau de la péréquation. Mais le système est susceptible de changer, car les communes riches ne veulent plus payer pour les autres.

Dans le poste S72.3510 « Charges\prévoyance sociale\facture sociale », les charges diminuent presque de moitié par rapport à 2015. C'est un retour à la normale après une recette fiscale exceptionnelle, liée à une succession, prise en compte dans le calcul de la facture sociale.

Total des charges : CHF 448'800.00

Total des produits : CHF 429'750.00

Le bilan boucle sur un excédent de charges de CHF 19'050.00

Plan des dépenses d'investissement : il n'est prévu aucun investissement de la Municipalité pour 2017. Avec des amortissements de CHF 32'500.00, il y a une diminution des investissements de CHF 32'500.00.

La Présidente remercie le boursier pour sa présentation et passe la parole au rapporteur de la commission pour la lecture de son rapport. La commission propose d'accepter le préavis. La Présidente remercie la commission et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente passe au vote. Le préavis est adopté à l'unanimité.

6. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement, durant la législature 2016-2021, préavis n°110

La Présidente passe la parole à la Syndique, Nathalie Bovey Pasche. Le plafond d'endettement ne sera pas validé par le Conseil d'Etat. Il en prendra seulement acte. C'est seulement si la Municipalité demande à l'augmenter en cours de législature que le Conseil d'Etat l'étudiera. L'UCV (union des communes vaudoises) permet un plafond 2,5 fois plus élevé que les recettes moins les dettes en cours :

Recettes prévisibles par an : CHF 490'000.00

Plafond possible : CHF 1'225'000.00

Emprunt possible : CHF 940'000.00

Le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties est fixé à CHF 600'000.00 dont CHF 238'000.00 est déjà en faveur de l'ASIYE.

La Syndique rappelle que ce ne sont que des plafonds maximum. A chaque fois qu'il y aura des dépenses, le conseil général devra l'approuver.

La Présidente remercie la Syndique pour ses explications et passe la parole au rapporteur de la commission pour la lecture de son rapport. La commission propose d'accepter le préavis. La Présidente remercie la commission et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente passe au vote. Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, préavis n° 111

La Présidente passe la parole à la Syndique, Nathalie Bovey Pasche. Elle explique que le montant est, comme en 2011, de CHF 20'000.00 pour des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

La Présidente remercie la Syndique pour ses brèves explications et passe la parole au rapporteur de la commission pour la lecture de son rapport. La commission propose d'accepter le préavis. La Présidente remercie la commission et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente passe au vote. Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021, préavis n° 112

La Présidente passe la parole à la Syndique, Nathalie Bovey Pasche. Elle précise que c'est une autorisation pour régler les petits cas courants d'un montant inférieur ou égal à CHF 50'000.00.

La Présidente remercie la Syndique pour cette information complémentaire et passe la parole au rapporteur de la commission pour la lecture de son rapport. La commission propose d'accepter le préavis. La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente passe au vote. Le préavis est adopté à l'unanimité.

9. Autorisations générales pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales durant la législature 2016-2021, préavis n° 113

La Présidente passe la parole à la Syndique, Nathalie Bovey Pasche. L'autorisation d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières concerne seulement des petites acquisitions (égouts, chaussées, trottoirs) d'un montant de CHF 20'000.00 par objet et au maximum CHF 60'000.00 pour toute la législature. L'autorisation de participation dans des sociétés commerciales concerne l'acquisition de parts-sociale, par exemple piscine d'Yverdon ou abattoirs d'Orbe pour un montant maximum de CHF 5'000.00 par objet.

La Présidente remercie la Syndique pour ces compléments d'information et passe la parole au rapporteur de la commission pour la lecture de son rapport. La commission propose d'accepter le préavis. La Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La Présidente passe au vote. Le préavis est adopté à l'unanimité.

10. Communications de la Municipalité

André Gallandat, Municipal, informe que les travaux (mise en souterrain et disponibilité du haut débit) de Swisscom sont terminés. Une information de Swisscom sera donnée le 8 décembre à 19h30 à la grande salle. Finalement, la commune n'a rien payé. Swisscom s'est branché sur la fibre qui passe par Démoret. L'armoire construite dans l'ancienne laiterie redistribue dans les ménages avec le cuivre. Les habitations les plus proches bénéficient de 100 méga, à 500m 50 méga, à partir de 1,6km presque plus rien. Attention, aux installations de cuivre vieillissantes à l'entrée des maisons. Il faudra peut-être les changer pour recevoir parfaitement le haut débit.

Claude-Pascal Thuillard, Municipal, explique que sur le site internet, on peut trouver la convocation, les préavis et le PV de la dernière séance, quelques jours avant le conseil général. Il nous rappelle quelques dates importantes :

17 décembre : ouverture de la place de jeu à 10h30 avec distribution des sapins de Noël

19 décembre : Noël à l'église

1^{er} janvier : apéro du Nouvel An

Nathalie Bovey Pasche, Syndique, indique que la Municipalité a envoyé les nouvelles propositions aux opposants du PGA qui ont jusqu'au 16 janvier pour se positionner sur le retrait ou le maintien de leur opposition. Elle informe que les propriétaires ont reçu un courrier qui leur indique que le SDT a revu la croissance maximale des communes de moins de 200 habitants à la hausse. Démoret pourrait donc augmenter ses surfaces constructibles (sous réserve d'une approbation du Conseil d'Etat). Les propriétaires en zone village doivent annoncer s'ils ont des projets pour faire au minimum 2 logements dans les 5 à 10 ans. La zone villa n'est pas concernée car soumise au coefficient d'utilisation du sol (CUS). Pour toute question, Pierre-Yves Jaquiéry, Municipal, se tient à la disposition des habitants.

Nathalie Bovey Pasche, Syndique, explique que l'ADNV (Association pour le développement du Nord Vaudois) devait réaliser un plan directeur régional. Elle a commencé à en élaborer une version light pour que ça ne coûte pas trop cher. Le 8 novembre 2016, le Grand Conseil a décrété que ce plan n'était plus obligatoire. Le comité de pilotage a quand même décidé d'aller jusqu'au bout du projet avec ces 5 axes : patrimoine, économie, mobilité, environnement, dynamique, mais surtout fixer la position des zones artisanales et industrielles. Ce document devra être validé par la totalité des 72 communes du district.

Nathalie Bovey Pasche, Syndique, informe que le canton a décidé d'encaisser les taxes de dispense de construction des abris PC. Les propriétaires qui ont entrepris des constructions ou rénovations entre 1987 et 2007 avec dispense de construction d'abri PC vont devoir payer leur reconnaissance de dette à la commune qui devra rembourser le canton. En janvier 2017, la Syndique se rendra chez les personnes concernées pour établir un échéancier (délai maximum jusqu'en 2021). Les montants par construction sont aléatoires. Il s'agit au total de CHF 46'000.00 à récupérer.

Nathalie Bovey Pasche, Syndique, communique l'uniformisation des sacs poubelle entre STRID et Valorsa au 1^{er} janvier 2017. Le prix reste identique. On peut les acheter n'importe où, mais il faut bien les éliminer à Démoret.

La Présidente remercie la Municipalité pour ces informations.

11. Interventions individuelles et divers

Anne-Marie Bovay remercie la Municipalité pour le travail réalisé sur le PGA. Elle souligne que la Municipalité a réussi un coup double en satisfaisant les opposants de la zone villa et en éclaircissant la situation de notre déchetterie actuelle avec l'Etat.

Marc-André Jaquier demande des précisions concernant le nombre de nouveaux habitants dans les rénovations. Il a entendu qu'ailleurs ces nouveaux habitants comptent dans le calcul des réserves des zones à bâtir. Nathalie Bovey Pasche, Syndique, explique que la situation est différente à Démoret, car la Municipalité s'est battue pour avoir une zone délimitée, mais à l'intérieur de ce périmètre, il n'y a pas de limitation de nouveaux habitants.

Marc-André Jaquier demande s'il est prévu un élagage des forêts à la Palottaz. Claude-Pascal Thuillard, Municipal, répond que c'est prévu au fur et à mesure des besoins.

Jean-Luc Gerber informe que le Noël du 19 décembre à 19h sera « français », car le nouveau pasteur vient de Strasbourg.

Jean-Luc Gerber donne quelques explications pour la déchetterie : il n'y a pas de filière pour les plastiques creux, les cabas ne sont pas les bienvenus dans le papier, car ils brûlent mal à cause de la colle utilisée pour les solidifier.

La Présidente remercie les conseillers pour leur présence et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Les jetons de présences sont distribués et la séance est levée à 21h06.

La Présidente

La Secrétaire